

## RCI Finance Maroc

Société Anonyme au capital de 289 783 500 Dirhams | Siège social : 44 bd Khalid Ibnou Loualid, Ain Sebaa, Casablanca  
RC Casablanca : 171.495 | IF : 1107056 | ICE : 000102124000071

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 03 juin 2023

La société RCI FINANCE MAROC SA tiendra une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de ses actionnaires en date du 03 juin 2023 à quatorze (14) heures, au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice clos le 31/12/2022 ;
2. Examen du rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2022 ;
3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
4. Approbation des états de synthèse consolidés de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
5. Affectation des résultats sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
6. Examen du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes relatif aux conventions visées aux articles 56 de la loi n°17-95 du 30 août 1996 telle que modifiée et complétée relatives aux sociétés anonymes ;
7. Quitus au Conseil d'Administration de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
8. Quitus aux Commissaires Aux Comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31/12/2022 ;
9. Approbation de la délégation de pouvoirs au Président Directeur Général pour décider des émissions de BSF et obligataires et en valider l'ensemble des caractéristiques, dans le cadre des programmes en vigueur ;
10. Approbation du maintien des plafonds des programmes d'émission de BSF (3,5 milliards de Dirhams) et une augmentation obligatoire (de 1,0 milliard à 1,5 milliard de Dirhams), dans le cadre de la mise à jour du Document de Référence intégrant les comptes 2022 ;
11. Démission d'un Administrateur ;
12. Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur ;
13. Mandat d'Administrateur Indépendant de Mr Alain DASSAS ;
14. Cession d'action ;
15. Mandats des commissaires aux comptes ;
16. Approbation des jetons de présence à accorder aux Administrateurs ;
17. Questions diverses ;
18. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités légales.

Le projet des résolutions est le suivant :

**PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve dans ses contenus et forme le rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve dans toutes ses parties le rapport général des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**TROISIÈME RÉOLUTION**

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés ; lesdits comptes faisant apparaître un montant de capitaux propres de base de 774.053.884,83 Dirhams dont un résultat net comptable de 34.131.608,91 Dirhams.

**QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve les comptes et les états de synthèse consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés ; lesdits comptes faisant apparaître un montant de capitaux propres consolidés de 854.605 milliers de Dirhams dont un résultat net part du Groupe de 75.933 milliers de Dirhams.

**CINQUIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comme suit :

Résultat net comptable	34.131.608,91 DH
Réserve légale	0,00 DH
Dividende distribué aux actionnaires	0,00 DH
Affectation en réserves facultatives	34.131.608,91 DH
Report à nouveau	0,00 DH

**SIXIÈME RÉOLUTION**

Après en avoir entendu lecture, l'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 56 de la loi n°17-95 du 30 août 1996 et 57 de la loi n° 78-12 du 29 juillet 2015, relatives aux sociétés anonymes, conclues et autorisées au titre des exercices antérieurs, et dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**SEPTIÈME RÉOLUTION**

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration, de sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**HUITIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Commissaires aux Comptes, pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**NEUVIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la délégation faite par le Conseil d'Administration pour donner tous pouvoirs au Président Directeur Général (PDG) pour décider des émissions de BSF et obligataires et en valider l'ensemble des caractéristiques, dans le cadre des programmes en vigueur.

**DIXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée générale approuve le maintien des plafonds des programmes d'émission de BSF (3,5 milliards de Dirhams) et une augmentation obligatoire (de 1,0 milliard à 1,5 milliard de Dirhams), dans le cadre de la mise à jour du Document de Référence intégrant les comptes 2022 ;

**ONZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de ses fonctions d'Administrateur de la Société de Monsieur François GUIONNET, prenant effet à l'issue de la présente réunion.

**DOUZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Xavier DEROT de nationalité française, né le 13 novembre 1971 à Paris, en qualité d'Administrateur de la Société. La durée du mandat d'Administrateur de Monsieur Xavier DEROT couvre la durée restante du mandat de son prédécesseur et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.

**TREIZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat d'administrateur indépendant de Monsieur Alain DASSAS et ratifie le renouvellement de son renouvellement de son mandat d'administrateur indépendant, pour une durée de 6 années et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028.

L'Assemblée Générale ratifie la décision d'attribution à Monsieur Alain DASSAS, Administrateur Indépendant, de la présidence du Comité des Risques et du Comité de Rémunération.

**QUATORZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la cession d'une action de Madame Mouna BADRANE au profit de RCI BANQUE SA.

**QUINZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale constate l'arrivée à terme des mandats de commissaires aux comptes du « Cabinet BDO AUDIT-TAX-ADVISORY » et du « Cabinet MAZARS Audit & conseil » à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2022.

L'Assemblée Générale approuve le remplacement du « Cabinet BDO AUDIT-TAX-ADVISORY » par « FIDORAC GRANT THORNTON » pour un nouveau mandat et approuve le renouvellement du mandat du « Cabinet MAZARS Audit & conseil » pour une durée de trois (3) années devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2025.

**SEIZIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs Indépendants des jetons de présence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, d'une somme totale nette de 110 000 Dirhams, dont le montant est porté aux charges d'exploitation de la société.

L'Assemblée générale charge le Président du Conseil d'Administration de répartir ces jetons de présence entre les Administrateurs Indépendants du Conseil.

**DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie, d'un original, ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour accomplir les formalités prescrites par la loi.